Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260428-DCM_2026_050-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-050

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-et-un du mois d'avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Madame Yvonne KARABOUÉ
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Monsieur Ewan MAILLET
Madame Ludivine BOURIC
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Monsieur Michel DAGORNE
Madame Sophie BRETON
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Monsieur Michel DAGORNE à Madame Françoise MERRET
Madame Sophie BRETON à Madame Catherine AUDRAN

Secrétaire de séance : Christophe CARER

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES - SALON DU LIVRE JEUNESSE - PARTICIPATION ET SUBVENTION 2026

La Ligue de l'Enseignement du Morbihan a pour objectif de concourir au resserrement du lien social en développant des actions de proximité et de citoyenneté. Parmi les actions soutenues par la Ligue, le développement des pratiques culturelles constitue un axe majeur. La Ville de Gestel a placé depuis plusieurs années la démocratisation de la culture au cœur de sa politique culturelle. Cette volonté s'est notamment traduite par un important travail autour de l'accès du plus grand nombre à la lecture et à l'écriture.

C'est donc dans le souci d'une complémentarité et d'une mutualisation de leurs compétences qu'est proposé au Conseil Municipal de conclure la présente convention qui a pour objet de :

- Définir un cadre général à la mise en place d'une 24ème édition du salon du livre jeunesse 2026 qui se déroulera du 20 au 25 novembre 2026.
- Définir le partenariat entre la Ligue de l'Enseignement et la direction des Affaires culturelles en précisant les engagements de chacun en termes d'actions.
- Permettre la participation des élèves des écoles de Gestel (publiques et privées), de l'ALSH et de l'association « les bébés Câ-Lain »

Pour la réalisation du salon, la Ville de Gestel s'engage :

- à verser à la Ligue de l'Enseignement une somme de 1 200 € (comme en 2025),
- à faciliter la participation de ses chefs de projets aux comités d'organisation,
- à réserver une partie de son réseau d'affichage municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis de la commission,

Article 1 : valide la convention jointe en annexe.

Article 2 : autorise le Maire à signer cette convention.

Article 3 : alloue une subvention de 1 200 € pour l'édition 2026.

Le secrétaire
Christophe CARER

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL (MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)